

NORME FRANÇAISE
HOMOLOGUÉE

PRODUITS DÉRIVÉS DES FRUITS ET LÉGUMES
DÉTERMINATION DES CENDRES INSOLUBLES
DANS L'ACIDE CHLORHYDRIQUE

NF
V 05-104
Janvier 1974

AVANT-PROPOS

La présente norme est en concordance technique avec la Recommandation ISO 763 qui traite du même objet.

1. OBJET

La présente norme décrit une méthode de détermination des cendres insolubles dans l'acide chlorhydrique des produits dérivés des fruits et légumes.

Cette méthode permet de déterminer les impuretés siliceuses y compris la silice de constitution.

Les impuretés lourdes, en général d'origine terreuse, sont déterminées par la méthode décrite dans la norme **NF V 05-103** - Produits dérivés des fruits et légumes - Détermination des impuretés minérales.

2. PRINCIPE

Incinération du produit à une température de 550 °C et séparation des cendres insolubles dans une solution diluée à l'acide chlorhydrique.

3. RÉACTIFS

- 3.1** Acide chlorhydrique, solution à 10 % (m/m) d'acide chlorhydrique (environ 3 N).

4. APPAREILLAGE

Matériel courant de laboratoire, et notamment :

- 4.1** Four réglé à une température de 550 °C ± 25 °C.
- 4.2** Bain d'eau bouillante.
- 4.3** Étuve réglée à 103 °C ± 2 °C.
- 4.4** Dessiccateur, contenant un déshydratant efficace.
- 4.5** Nacelles d'incinération, en quartz ou en platine.
- 4.6** Papier filtre, sans cendres.

Homologuée
par arrêté du 26-12-73
J. O. du 3-1-74

La présente norme remplace la norme de même indice homologuée le 25 Décembre 1966.

© AFNOR 1974
Droits de reproduction
et de traduction réservés
pour tous pays